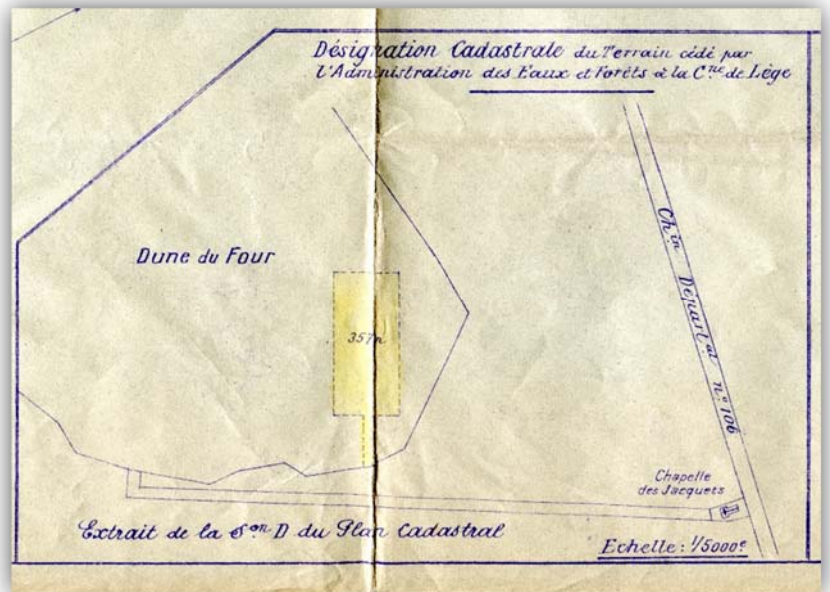


Lumière sur...

Les cimetières communaux

Les Archives communales de Lège-Cap Ferret ont pour vocation de conserver les archives publiques, mais aussi des documents privés, uniques et parfois personnels. Tous les mois, découvrez un document inédit sur votre commune ! Par son intérêt historique, son aspect esthétique, ou son originalité, ce document témoigne de la mémoire locale.



Cimetière des Jacquets - extrait du plan d'échange de terrain entre la commune de Lège et les Eaux et Forêts (1951)

En cette période de la Toussaint, à l'heure où l'on va se recueillir sur la tombe des disparus, c'est aussi l'occasion de partir à la découverte de notre patrimoine funéraire.

La commune de Lège-Cap Ferret compte trois cimetières, situés à Lège, aux Jacquets et à l'Herbe. Chaque cimetière est unique. Au détour d'une allée, les visiteurs découvrent une croix en fer forgé, une chapelle funéraire, un Monument aux Morts. Les cimetières abritent des personnalités qui ont marqué l'histoire de notre commune, que ce soit un maire, un curé, un artiste. Ces sépultures historiques, intéressantes par leur architecture et les symboles funéraires qui les ornent, sont à sauvegarder et à valoriser.

Ce mois-ci, nous vous proposons de découvrir les origines des cimetières de la commune. Transféré de son emplacement pour celui de Lège ou construit après la Seconde Guerre mondiale pour celui des Jacquets, ils ont tous une histoire à raconter...

Le cimetière de Lège

Il s'agit du plus ancien cimetière de la commune. Il se situait à l'origine à côté de l'église Saint-Pierre. Réuni en séance extraordinaire le 6 juillet 1863, le Conseil Municipal décide du déplacement du cimetière :

« Monsieur le maire rappelle à son conseil qu'il avait été reconnu, l'année dernière, en présence de Monsieur Mercier, délégué de la préfecture, du conseil municipal, de Monsieur Pauillac, médecin à Arès et de Monsieur le Curé de Lège qu'il était urgent de déplacer le cimetière 1° parce qu'il est trop petit ; 2° parce qu'il est placé au centre du village ; 3° parce qu'il n'est plus possible de donner la profondeur légale aux fosses à cause des eaux abondantes qui s'y trouvent. Tout le conseil a reconnu l'urgence de ce déplacement. »

Le maire présente alors le plan d'un terrain appartenant à Jean Chaloupy, curé de la paroisse de Lège. D'une superficie de vingt-un ares quarante centiares, et placé à une distance de 250 mètres de l'église, ce terrain offre toutes les conditions désirables pour l'établissement d'un nouveau cimetière. En échange, le curé demande à ce que la municipalité lui cède un terrain de quantité égale au couchant de la Dune des Schotts. La proposition est favorablement accueillie par tous les membres du Conseil Municipal.

Le 20 mai 1866, le maire rappelle au Conseil les « *graves inconvénients* » que soulèvent le cimetière et qui sont le sujet de plaintes de la part des habitants :

« En premier lieu le cimetière est trop petit pour la population de la commune, qui s'accroît de manière sensible ; sa surface, déduction faite de l'emplacement de l'église, n'est que de neuf ares quarante centiares.

En second lieu, un inconvénient bien plus grave encore, c'est que pendant les saisons pluvieuses, il est impossible de creuser les tombes à plus de 0 m. 80 centimètres, et encore à cette profondeur faut-il déposer les corps dans l'eau ; c'est ce qui a eu lieu tout récemment, et cause naturellement de pénibles impressions. Au point de vue de la salubrité publique cet état des choses n'en est pas moins déplorable. »

En 1868, un nouveau cimetière est établi sur un terrain appartenant à la commune dit le Truc de Goubelet. Le projet est dressé par M. Bachon, conducteur des Ponts et Chaussées au Porge. En 1875, M. Bachon, conducteur des Ponts et Chaussées, présente un projet de clôture du cimetière.

En 1870, la municipalité achète la partie du chemin du cimetière traversant les propriétés de François Gorry et Jean Brian. En échange, les deux hommes obtiennent des emplacements dans le nouveau cimetière pour y établir les sépultures de leurs familles. Cet échange de parcelles et d'emplacements pour sépulture est finalement impossible. François Gorry et Jean Brian sont alors indemnisés dans les années 1880.

La croix de Claouey

A l'origine, la croix de Claouey se dressait vraisemblablement dans l'ancien cimetière de Lège. Elle aurait été abandonnée lors de son transfert. Cette simple croix de pierre, dressée sur un socle massif, daterait du XVI^{ème} siècle. Dans les années 1920, elle se trouvait en face de son emplacement actuel de l'autre côté de la route. Le terrain appartenait au père Chaloupy, le curé de Lège. En 1963, Norbert Lagueyte, adjoint de Claouey, l'a fait installer en bordure du Bassin.

Alcool et cimetière

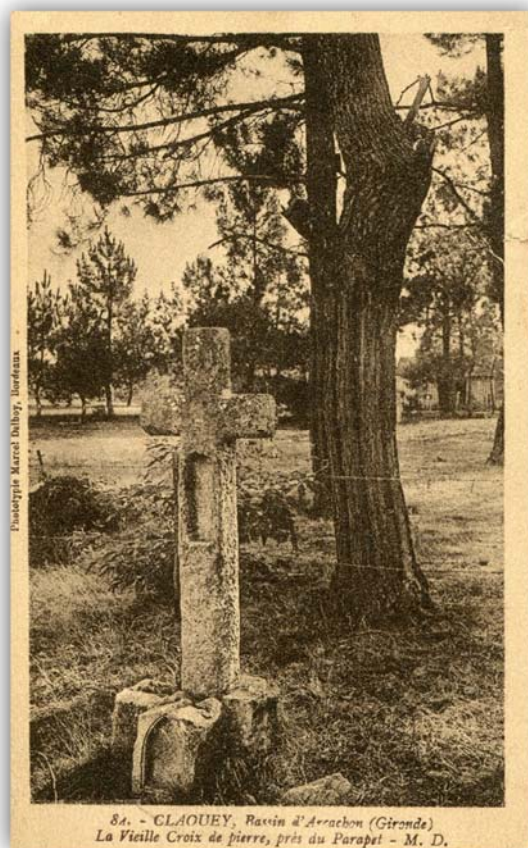
Une circulaire du Ministre de l'Intérieur de 1907 indique les distances à respecter entre les cafés et autres débits de boissons et les lieux de culte et cimetières. Le 16 juin 1907, le Conseil Municipal de Lège, « estimant que les établissements où l'on boit et où l'on joue favorisent l'alcoolisme et les dépenses inutiles au détriment de la santé du chef de famille et du bien-être de la famille », est d'avis que le maire Henri Guérin prenne un arrêté en ce sens.

C'est chose faite le 5 août suivant : « A l'avenir, les cafés, cabarets et débits de boissons ne pourront être établis à moins de cent mètres des cimetières, des édifices consacrés aux lieux de culte et des écoles. »

Le cimetière des Jacquets

La commune de Lège s'arrêtait au village de Grand Piquey avant le rattachement des sections du Canon et du Cap Ferret en 1976. Elle ne comptait qu'un seul cimetière pour les habitants jusqu'à ce qu'un projet de second cimetière soit envisagé en pleine Seconde Guerre mondiale.

Le 24 novembre 1940, le Conseil décide d'établir un cimetière vers la Dune des Jacquets, en raison de la distance qui sépare les quartiers de Claouey, des Jacquets et de Petit Piquey du cimetière de Lège. Grâce à cet emplacement, ce « *champ de repos se trouverait ainsi placé à peu près au centre des dits quartiers et rendrait la visite et l'entretien des tombes beaucoup plus facile et avec moins de perte de temps.* » La chapelle des Jacquets se situe à proximité, en bordure de la route principale. La commune ne disposant pas de terrain en ce lieu, il y a lieu de solliciter l'emplacement du terrain soit à Georges Lesca, soit à l'administration des Eaux et



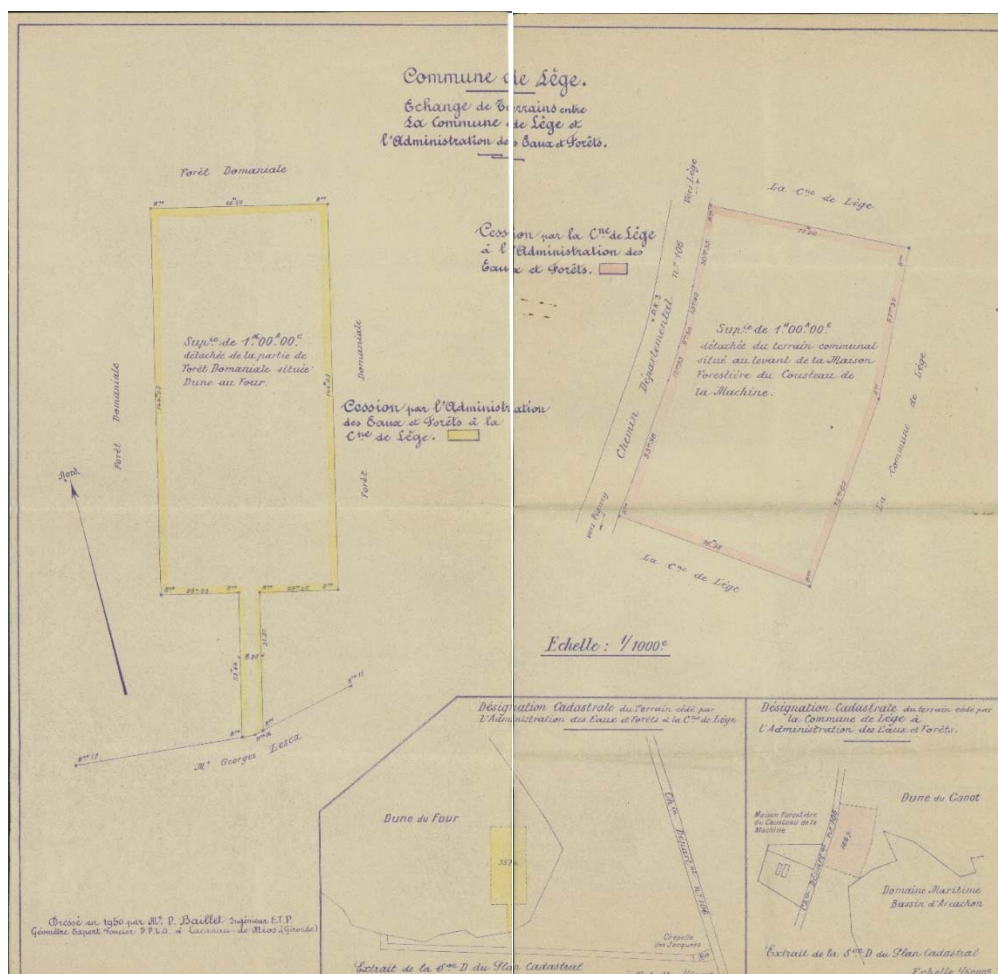
Claouey – La vieille croix de pierre
(coll. Luc Dupuyoo)

Forêts, seuls propriétaires à l'endroit envisagé.

La guerre et l'occupation des troupes allemandes obligent la commune à repousser ce projet. En 1946, la municipalité envisage de créer un second cimetière, considéré « *d'une incontestable utilité* ». Les Eaux et Forêts sont sollicitées pour céder un terrain d'une superficie de 50 ares au sud-ouest de la Dune du Four, propriété de l'Etat. Les Eaux et Forêts proposent un échange de terrain de superficie égale : la Dune du Four contre Le Cousteau de la Machine. Une commission, composée des membres de la Commission de la Forêt et des conseillers municipaux de Claouey et de Piquey, est chargée d'étudier cette proposition.

En 1951, l'échange de terrain est approuvé. La commune cède aux Eaux et Forêts un terrain communal d'une superficie de 1 ha, située en bordure de la route départementale 106, au lieu-dit « Cousteau de la Machine ». Quant à l'Administration des Eaux et Forêts, elle donne à la commune de Lège un terrain de même superficie située à la Dune du Four.

En 1952, le cimetière des Jacquets est enfin construit. Il est clôturé par l'entreprise de maçonnerie appartenant à Charles Céréja de Petit-Piquey. Georges Lesca lègue une partie de son terrain constituant le chemin d'accès allant de la route au cimetière.



Cimetière des Jacquets - Echange de terrains entre la commune de Lège et les Eaux et Forêts (1951)

Le cimetière de l'Herbe

Le cimetière de l'Herbe est créé dans les années 1900. Réuni le 10 novembre 1907, le Conseil Municipal de La Teste discute des conditions de cession du terrain envisagé :

« M. le maire communique une lettre de M. le Préfet en date du 13 janvier dernier relative à la cession par l'Etat à la commune, d'un terrain de 12 ares, pour création d'un cimetière au Ferret.

Se rangeant à l'avis préfectoral, et afin de hâter la mise en usage du terrain en question, le Conseil en demande la jouissance sous forme de concession à titre temporaire, se réservant de prendre ultérieurement les dispositions nécessaires pour faire rendre définitive cette cession, s'il y a lieu, par voie de déclaration d'utilité publique, en vertu de la loi du 3 mai 1841. »

L'*Avenir d'Arcachon* du 1^{er} mars 1914 nous apprend que M. Lavergne, propriétaire de l'hôtel-restaurant du même nom au Cap Ferret, décédé dans la nuit du 22 février, a été inhumé *« dans le nouveau cimetière du Ferret, derrière la Villa Algérienne. »*

Votre histoire, notre mémoire

“Les souvenirs d'un homme constituent sa propre bibliothèque.”

Aldous Huxley, écrivain anglais (1894-1963)

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la **Première Guerre mondiale**, les Archives municipales de Lège-Cap Ferret préparent une grande exposition pour novembre 2018. Nous lançons une grande opération de **collecte d'archives** relatives à ce conflit. Nous faisons appel à **vos archives familiales de la Grande Guerre**, si vous en détenez (journaux intimes, lettres, livrets militaires, photographies, cartes postales, uniformes, objets de tranchée etc.). Vous pouvez participer à la valorisation de l'histoire et de la **mémoire** de Lège-Cap Ferret en enrichissant de vos documents les archives municipales.

Contactez-nous !

Service des archives

79 avenue de la Mairie, Lège bourg

archives.ad@legecapferret.fr

05.57.17.07.80

Sources et références

- Les Archives municipales de Lège-Cap Ferret
 - Délibérations du Conseil Municipal de Lège

- Arrêtés du maire
 - Dossier d'échange de terrain pour le cimetière des Jacquets
 - Collection Luc Dupuyoo
-
- Les Archives municipales de La Teste-de-Buch
 - Délibérations du Conseil Municipal de La Teste